

COMPTE RENDU du CM du 27 Mai 2020

Séance du 27 Mai 2020

Date de la convocation du Conseil Municipal : 16/05/2019

Le Conseil Municipal s'est réuni le 27 Mai 2020

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Ordre du jour :

- ✕ Procès verbal installation Conseil Municipal et élection du maire
- ✕ Elections des adjoints
- ✕ Délégations d'attributions du conseil municipal au maire
- ✕ Versements des indemnités du Maire et des adjoints
- ✕ Constitution Commission Communale des Finances
- ✕ Nomination de délégués auprès des organismes intercommunaux
- ✕ Election des représentants auprès du SEHV

Présents : JUHEL, VIEBAN, AUROUX, PAPAZIAN, MAZEAUD, VAUDON, LAROUDIE, CHALARD, GUILLOU, SHERPERD, Mmes DESMERY, LONGERAS, BERNARD, CHADELAUD, PARVERIE

Absents : /

Secrétaire de séance : M.LAROUDIE Hugo

.....

2020-0661 Objet : Procès-verbal d'installation du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt, le vingt sept du mois de mai , à 20h30, les membres du conseil municipal de la Commune de CHAMPSAC proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du **15 mars 2020**, se sont réunis dans la salle de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11, L.2121-14 du code Général des Collectivités Territoriales :
Etaient présents :

- | | |
|-----------------------|-------------------------|
| 1. JUHEL Guillaume | 9. MAZEAUD Hervé |
| 2. DESMERY Annie | 10. VAUDON Florent |
| 3. LONGERAS Valentine | 11. LAROUDIE Hugo |
| 4. VIEBAN Guillaume | 12. CHALARD Jean-Pierre |
| 5. BERNARD Pascale | 13. GUILLOU Stéphane |
| 6. AUROUX Sébastien | 14. PARVERIE Maryse |
| 7. CHADELAUD Nicole | 15. SHEPHERD Graham |
| 8. PAPAZIAN Antoine | |

Absences-procurations :

La séance a été ouverte sous la présidence de **Monsieur Guy BAUDRIER, Maire sortant**, qui après l'appel nominal a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections municipales et a déclaré installer :

JUHEL Guillaume, DESMERY Annie, LONGERAS Valentine, VIEBAN Guillaume, BERNARD Pascale, AUROUX Sébastien, CHADELAUD Nicole, PAPAZIAN Antoine, MAZEAUD Hervé, VAUDON Florent, LAROUDIE Hugo, CHALARD Jean-Pierre, GUILLOU Stéphane, PARVERIE Maryse, SHEPHERD Graham dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Monsieur CHALARD Jean-Pierre, le plus âgé des membres du conseil municipal a pris la présidence du conseil.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire Hugo LAROUDIE
Le Conseil Municipal a choisi pour assesseurs :Annie DESMERY et Stéphane GUILLOU

Le Président donne lecture des articles L. 2122-1 à L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales et invite les membres du Conseil à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Maire.

ELECTION DU MAIRE

1^{ER} TOUR DE SCRUTIN

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom remet fermé, au Président, son bulletin de vote inscrit sur papier blanc.

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants 15

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne15

A déduire : bulletins blancs 2
ou ne comportant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont faits connaître

Reste pour le nombre de suffrages exprimés 13

Majorité absolue 8

A obtenu

Mme PARVERIE Maryse a obtenu : 12 voix

Monsieur CHALARD Jean-Pierre a obtenu : 1 voix

Madame PARVERIE Maryse (12 voix) ayant obtenu la majorité absolue est proclamé **Maire**.

2020-662 Objet : Création des postes des adjoints

Madame le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal en vertu de l'article L.2122-2 du Code Général des collectivités territoriales.

Le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Madame le Maire propose la création de 4 postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide **à l'unanimité** la création de **4** postes d'adjoints.

2020-663 Objet : Election des adjoints

Madame le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du 1^{er} adjoint.

ELECTION DU 1^{ER} ADJOINT(e)

1^{ER} TOUR DE SCRUTIN

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom remet fermé, au Président, son bulletin de vote inscrit sur papier blanc.

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants
..... 15

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne
..... 15

A déduire : bulletins blancs
..... 0

Ou ne comportant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître

Reste pour le nombre de suffrages exprimés
..... 15

Majorité absolue
..... 8

A obtenu M.MAZEAUD Hervé : 15 voix

Monsieur MAEZAUD Hervé (15 voix) ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 1^{er} adjoint.

ELECTION DU 2^{ème} ADJOINT(e)

1^{ER} TOUR DE SCRUTIN

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom remet fermé, au Président, son bulletin de vote inscrit sur papier blanc.

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants
..... 15

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne
..... 15

A déduire : bulletins blancs
..... 0

Ou ne comportant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître

Reste pour le nombre de suffrages exprimés
..... 15

Majorité absolue
..... 8

A obtenu M.AUROUX Sébastien : 15 voix

Monsieur AUROUX Sébastien (15 voix) ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 2^{ème} adjoint.

ELECTION DU 3^{ème} ADJOINT

1^{ER} TOUR DE SCRUTIN

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom remet fermé, au Président, son bulletin de vote inscrit sur papier blanc.

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants
..... 15

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne
..... 15

A déduire : bulletins blancs
..... 0

Ou ne comportant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître

Reste pour le nombre de suffrages exprimés
..... 15

Majorité absolue
..... 8

A obtenu Mme CHADELAUD Nicole :15 voix

Madame CHADELAUD Nicole (15 voix) ayant obtenu la majorité absolue est proclamée **3^{ème} adjointe**.

ELECTION DU 4^{ème} ADJOINT(e)

1^{ER} TOUR DE SCRUTIN

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom remet fermé, au Président, son bulletin de vote inscrit sur papier blanc.

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants
..... 15

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne
..... 15

A déduire : bulletins blancs
..... 0

Ou ne comportant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître

Reste pour le nombre de suffrages exprimés
..... 15

A obtenu M PAPAZIAN Antoine : 15 voix

Monsieur PAPAZIAN Antoine (15 voix) ayant obtenu la majorité absolue est proclamé **4^{ème} adjoint**.

2020-664 Objet : Délégations d'attributions du conseil municipal au Maire

Le conseil municipal a la possibilité de déléguer directement au maire un certain nombre d'attributions limitativement énumérées à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Madame le maire précise que ces délégations ne peuvent avoir un caractère général et ne doivent porter que sur une partie des compétences de l'autorité délégante et viser expressément et limitativement les matières déléguées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** :

De déléguer à Madame le Maire les attributions suivantes énoncées :

- 2°) De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- 4°) De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget dans la limite 16.000€;
- 6°) De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 8°) De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9°) D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 11°) De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 14°) De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 15°) D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article [L. 213-3](#) de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;
- 17°) De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ;

- , délégué titulaire (suppléant) GUILLOU Stéphane
PAPAZIAN Antoine
- , délégué titulaire (suppléant) BERNARD Pascale
AUROUX Sébastien

2020-667 Objet : Constitution de la Commission Communale des Finances

Madame le Maire expose à l'assemblée municipale qu'il est obligatoire de constituer une Commission Communale d'Appels d'Offres, composée de 3 titulaires et de 3 suppléants.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, **décide** de nommer la Commission d'Appels d'Offres comme suit :

- , Maire, Président (suppléant) PARVERIE Maryse
VIEBAN Guillaume
- , délégué titulaire (suppléant) AUROUX Sébastien
CHADELAUD Nicole
- , délégué titulaire (suppléant) MAZEAUD Hervé
CHALARD Jean-Pierre

2020-668 Objet : Délégués auprès des organismes intercommunaux

Madame le Maire propose à l'assemblée municipale de nommer les délégués auprès des organismes intercommunaux auxquels la commune adhère :

Parc Naturel Régional (PNR)

- délégué titulaire VIEBAN Guillaume
- délégué suppléant *SHERPERD Graham*

SYNDICAT MIXTE VIENNE –GORRE

- Berges de la Gorre

- ,délégué titulaire VAUDON Florent
- délégué suppléant *CHALARD Jean-Pierre*

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA TARDOIRE

- délégué titulaire VAUDON Florent
- délégué suppléant *CHALARD Jean-Pierre*

SEHV

- délégué titulaire CHALARD Jean-Pierre
- délégué suppléant *GUILLOU Stéphane*

SIVU LES HAUTS DE TARDOIRE

2 Délégués titulaires PAPAZIAN Antoine , SHEPERD
Graham

2 Déléguées suppléantes *JUHEL Guillaume , LAROUDI Hugo*

SIAEP VAYRES et TARDOIRE

2 Délégués titulaires CHALARD Jean-Pierre, GUILLOU
Stéphane

2 Délégués suppléants *Hugo LAROUDIE , Hervé
MAZEAUD*

COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN

2 Délégués titulaires PARVERIE Maryse , MAZEAUD Hervé

LA CHATAIGNERAIE LIMOUSINE

- déléguée titulaire BERNARD Pascale
- délégué suppléant *PAPAZIAN Antoine*

ADIL

- délégué titulaire PAPAZIAN Antoine
- déléguée suppléante *LONGERAS Valentine*

ATEC

- déléguée titulaire MAZEAUD Hervé
- délégué suppléant *AUROUX Sébastien*

**2020-669 Objet : Election des représentants au
Secteur Territorial d'Energies du
SEHV**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (article L.5211-1),
Vu les statuts du SEHV,

Madame le Maire informe que la commune doit élire 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant.

Le Conseil Municipal ayant procédé à cette désignation au scrutin secret, le dépouillement des votes ayant donné les résultats suivants, sont donc désignés pour représenter la commune de CHAMPSAC au secteur territorial d'Energies Sud Ouest du SEHV :

- Représentant titulaire : **CHALARD Jean-Pierre**
- Représentant suppléant : *GUILLOU Stéphane*

